

## **Programme de Formation sur la Rédaction de Rapport Economique au profit des Comités Nationaux de Coordination du Mécanisme Multilatéral de Surveillance de la CEDEAO**

### **Introduction**

L'intégration monétaire est un des objectifs majeurs de la CEDEAO, et le Mécanisme Multilatéral de Surveillance de la CEDEAO a été institutionnalisé à cet effet. L'Autorité de la CEDEAO a souligné l'importance de cet objectif lorsqu'elle adopta la Décision A/DEC. 17/12/01 en date du 21 décembre 2001 à Dakar. Ce mécanisme régional doit veiller à un contrôle efficace de la coordination et de l'harmonisation des politiques économiques et financières au niveau national ; le processus doit conduire à la convergence des performances économiques et une croissance économique stable et durable, ce qui est une base solide nécessaire à la création d'une forte monnaie régionale convertible.

Dans le domaine de l'intégration monétaire, l'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui confronté à un certain nombre de défis majeurs tels que: l'engagement national fort pour atteindre l'objectif d'une monnaie régionale commune dans les plus brefs délais, une capacité technique et financière à chaque niveau régional pour continuer la politique souhaitée et la convergence institutionnelle, respecter le délai de décembre 2009 de Dakar pour la création de l'eco ( la deuxième monnaie régionale) et une coordination et un contrôle effectif des trois schémas de politiques macroéconomique de convergence (ZMOA, CEDEAO et UEMOA).

Un cadre institutionnel important pour l'atteinte des objectifs d'une union monétaire crédible en Afrique de l'Ouest est le mécanisme multilatéral de surveillance basé sur le programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO adopté en 1999 par les chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Autorité de la CEDEAO. L'objectif principal du programme est de promouvoir un cadre macroéconomique sain et stable qui servirait de base à la création d'une union économique et monétaire au sein des Etats Membres. Le programme porte sur

quatre critères primaires et six critères secondaires de convergence macroéconomique

Le manque de critères de convergence dans la région est imputable non seulement aux faiblesses dans la gestion des politiques monétaires et budgétaires mais aussi aux chocs externes, à une mauvaise volonté politique et aux effets des conflits civils dans certains pays. D'autres défis majeurs portent sur la création et le fonctionnement efficace des Comité Nationaux de Coordination (CNC) au sein de chaque Etat Membre, une mauvaise sensibilisation des parties prenantes clés dans les Etats Membres, des ressources humaines et financières inadéquates et limitées en termes de capacité pour l'harmonisation statistique.

A l'exception des CNC, tous les autres organes du mécanisme multilatéral de surveillance ont été mis en place en conformité avec la décision A/DEC.17/12/01 de l'Autorité de la CEDEAO. Dans le cas des CNC, beaucoup d'Etats Membres non pas en fait mis en place ces organismes nationaux qui sont nécessaires dans la gestion des aspects techniques du programme de l'intégration monétaire au niveau national. Par conséquent, la plupart des Etats Membres (particulièrement les Etats non-membres de l'UEMOA) n'ont pas pu soumettre les rapports trimestriels de pays et adopter des programmes pluri-annuels de convergence nécessaires pour la revue périodique par le Comité technique de Suivi et le Conseil de Convergence.

Le fonctionnement efficace des CNC est d'une importance capitale pour accélérer l'intégration monétaire dans la région. Il est important de renforcer la capacité des fonctionnaires des CNC dans la rédaction de rapport de surveillance. Cela peut garantir l'uniformité et une grande qualité dans les rapports économiques trimestriels soumis par les CNC au Secrétariat mixte de la Commission de la CEDEAO et de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAOWAMA)

C'est à cause de ce besoin de combler les lacunes en termes de compétences que la Commission a demandé à l'Institut Africain de Développement et de Planification des Nations Unies (IDEP) d'organiser le cours pour les fonctionnaires

du Secrétariat mixte et des CNC au sein des Etats Membres non-anglophones de la CEDEAO.

### **Objectifs du cours**

L'objectif général est de renforcer les capacités des fonctionnaires des CNC dans la production de rapports économiques trimestriels. De manière spécifique le cours a pour objectifs:

1. d'examiner les dispositions des décisions de 1999 et 2001 de l'Autorité de la CEDEAO sur le Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO et du mécanisme multilatéral de surveillance, respectivement;
2. d'évaluer les liens entre les bases de données de l'ECOMAC et le rapport économique de surveillance;
3. d'analyser la structure, le contenu et format d'une surveillance économique de même que les techniques de rédaction de rapport; et
4. produire des échantillons de rapports économiques de pays comprenant des programmes pluri-annuels.

### **Contenus du cours**

- La justification raisonnée et les contenus des décisions de 1999 et 2001 de l'Autorité de la CEDEAO
- Les bases de données de l'ECOMAC et le Rapport de Surveillance Economique
- Les Eléments du Rapport Economique
- Les Techniques de Rédaction de rapport Economique

### **Durée, Date et lieu**

Quatre jours (du Lundi au Jeudi) du 17 - 20 Mars 2008 à l'IDEP, Dakar, Sénégal.

### **Méthodologie**

Le programme de formation sera fait en Français par une équipe de professionnels avérés avec une grande expérience en matière d'analyse et de pratiques pertinentes. Le programme de formation sera composé de cours magistraux, de discussions de groupes et d'études de cas.

## Résultats attendus

Un rapport économique de surveillance standard et de haute qualité

## Participation

Les participants à cette formation comprennent des fonctionnaires des CNC des Etats Membres francophones et lusophones et le secrétariat mixte (Commission CEDEAO et AMAO /WAMA) .

## Budget

Le financement de la participation des fonctionnaires des Etats non-membres de l'UEMOA et du Secrétariat mixte est assuré par l'Union Européenne (dans le cadre du 9e FED ) alors que pour la participation des Etats Membres de l'UEMOA le financement est assuré par la Commission de la CEDEAO.

## Emploi du temps

Date (Mars)	Evénement	Facilitateur
17	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cérémonie d'ouverture</li><li>• Justification raisonnée et Contenus des Décisions de l'Autorité de la CEDEAO (1999 et 2001)</li><li>• Eléments du rapport économique du Mécanisme Multilatéral de Surveillance</li><li>• Base de données ECOMAC et rapport économique</li></ul>	
18	<ul style="list-style-type: none"><li>• Eléments du Rapport Economique</li><li>• Structure du Rapport Economique</li></ul>	
19	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction du rapport (suite)</li></ul>	
20	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapports de Surveillance Multilatérale: Etudes de cas (UEMOA, UE)</li><li>• Cérémonie de Clôture</li></ul>	